



MICHEL SAPIN
MINISTRE DU TRAVAIL, DE
L'EMPLOI, DE LA
FORMATION
PROFESSIONNELLE
ET DU DIALOGUE SOCIAL

NAJAT VALLAUD-
BELKACEM
MINISTRE DES DROITS
DES FEMMES,
PORTE-PAROLE DU
GOUVERNEMENT

SYLVIA PINEL
MINISTRE DE
L'ARTISANAT, DU
COMMERCE
ET DU TOURISME

MICHELE DELAUNAY
MINISTRE DELEGUEE
CHARGEE DES PERSONNES
AGEES
ET DE L'AUTONOMIE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.travail-emploi.gouv.fr

www.femmes.gouv.fr

www.artisanat-commerce-tourisme.gouv.fr

www.social-sante.gouv.fr

Paris, le 27 mars 2014
N° 394

Lancement du Plan pour les métiers de l'autonomie et signature de l'accord pour l'Engagement pour le Développement de l'Emploi et des Compétences « Autonomie » (EDEC)

Michel SAPIN, ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social, Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre des Droits des femmes et porte-parole du Gouvernement, Sylvia PINEL, ministre de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme, et Michèle DELAUNAY, ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie **ont lancé ce jeudi 27 mars 2014 le Plan pour les métiers de l'autonomie qui débute par la signature** avec les partenaires sociaux et leurs organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) de **l'accord EDEC (Engagement pour le Développement de l'Emploi et des Compétences) pour les métiers de l'autonomie.**

Cet **EDEC « Autonomie » concrétise la première action du Plan pour les métiers de l'autonomie**, inscrit dans le rapport annexé du projet de loi d'orientation et de programmation d'adaptation de la société au vieillissement, qui sera présenté le 9 avril en Conseil des ministres.

Ce Plan porté par Michèle DELAUNAY et Marie-Arlette CARLOTTI a trois objectifs :

- **Favoriser et accompagner le développement des métiers de l'autonomie, leur mixité**, pour répondre à des besoins croissants tant en termes de services rendus à l'utilisateur et qu'au niveau des territoires
- **Engager la bataille de l'emploi**, en contribuant le plus largement possible à l'effort de création d'emplois dans le secteur de l'accompagnement des personnes âgées et handicapées, secteur d'avenir tant les besoins vont croissants et le défi intergénérationnel qu'il porte est grand.
- **Favoriser le dialogue social**, pour améliorer les conditions de travail, lutter contre la précarité des professionnels de l'autonomie, et mieux accompagner les parcours professionnels.

L'accord EDEC, soutenu financièrement à hauteur d'1,8 millions par l'Etat et signé par l'ensemble des grandes organisations professionnelles de l'Autonomie, quatre organisations syndicales représentatives au niveau national et les OPCA des branches, se compose de deux volets :

- Soutien à la fonction RH et au management des structures (démarche de GPEC, recrutement, mobilité,...), à l'attractivité et la mixité des métiers de l'autonomie ;
- Soutien à la professionnalisation, à la qualification et à la prévention des risques professionnels, grâce notamment à un renforcement de l'accompagnement de la VAE (validation des acquis de l'expérience).

Le Gouvernement entend professionnaliser les aides à domicile, améliorer leurs conditions de travail, lutter contre leur précarisation, construire des parcours professionnels plus sécurisés et ainsi rendre plus attractifs les métiers de l'autonomie.

Contacts presse

Cabinet de Michel SAPIN - Tél. 01 49 55 31 22

Cabinet de Najat VALLAUD-BELKACEM - Tél. 01 42 75 50 85

Cabinet de Sylvia PINEL - Tél. 01 53 18 44 50

Cabinet de Michèle DELAUNAY - Tél. 01 40 56 62 60